



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 13 OCTOBRE 2025 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT ET DE PERMISSION DE VOIRIE Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 02.10.2025, par l'entreprise AM CHOPINEAU – Les Chichards – 18250 Neuvy-deux-Clochers ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de toiture au 9 rue de Bourgogne 18250 Henrichemont par l'entreprise AM CHOPINEAU – Les Chichards – 18250 Neuvy-deux-Clochers ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, au droit des travaux, rue de Bourgogne (de la place Henri IV à l'intersection de la rue de l'église) à compter du 16 octobre 2025 et ce pendant 44 jours calendaires.

Article 2^{ème} : Le passage des piétons est interdit devant le 9 rue de Bourgogne -18250 Henrichemont durant la durée des travaux. Les piétons devront utiliser le trottoir opposé.

Article 3^{ème} : La commune donne autorisation de voirie à l'entreprise AM CHOPINEAU.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20251013-2025-78-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

Publiée sur le site internet de la commune le 13.10.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

